



REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 4 Novembre 2018.

Les départs des courses sont fixées à Baziège Allées Paul Marty à :

- 9h00 pour la course nature de 15,5km
- 9h30 pour la course nature de 8,7km.
- 9h35 pour la marche de 8,4km.
- 11h pour les courses enfants.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Les boucles de 8,7 et 15,5 Km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Le départ et l'arrivée sont situés Allées Paul Marty à Baziège. Le nombre de dossards attribué par course sera limité à 400.

L'organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter ou de modifier la manifestation.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire. (frais bancaires à la charge de l'organisation)
- par courrier en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 3 Novembre (chèque à l'ordre de l'AGVB) et en l'adressant à :

Joan GRENET
31 Avenue de l'Hers Villa 8
31450 BAZIEGE

- sur place, à la Coopé, Allées Paul Marty (si dossards disponibles) :
→ le samedi 4 Novembre de 9h à 12h.
- au magasin Décathlon d'Escalquens (si dossards disponibles) :
→ le samedi 4 Novembre de 14h à 18h.

Pas d'inscription le jour de la course.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

La course de 8,7km est ouverte aux coureurs cadets nés en 2003 et avant.

La course de 15,5km est ouverte aux coureurs juniors nés en 2001 et avant. Une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée pour les coureurs non majeurs.

Les courses enfants sont gratuites et ouvertes aux enfants seuls nés à partir du 1er Janvier 2004 jusqu'au 31 Décembre 2011 (7 ans minimum / 14 ans maximum) selon les critères FFA. Les inscriptions se feront la veille et le jour de la course au lieu même des retraits de dossard.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 10€ pour le 8,7km et 14€ pour le 15,5km.

IMPORTANT : Tous les participants devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an OU la photocopie d'une licence d'athlétisme. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités à 400 par course, les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Samedi 3 Novembre

- sur place, à la Coopé, Allées Paul Marty de 9h à 12h.
- Au magasin Décathlon d'Escalquens 14h à 18h.

Le Dimanche 4 Novembre, matin de la course, respectivement 30min avant chaque départ.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours coureur sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Un poste de ravitaillement sera situé au 4^{ème} km valable pour les deux distances ainsi qu'un autre uniquement pour le 15,5km au 10^{ème} km. Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon. La non restitution de celle-ci encourt son paiement auprès de Chronostart.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour le 15,5 km et le 8,7km, les 3 premiers masculin et féminin de la course, les premiers et premières de chaque catégorie d'âge (à noter que les catégories d'âge évoluent au 1^{er} Novembre) ainsi que les premières et premiers Baziegeois.

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h15 à la coopérative de Baziège Allées Paul Marty.

ARTICLE 8 : DOTATION:

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses chronométrées confondues en plus de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE

D'une longueur de 8,4km la randonnée pédestre empruntera en partie le parcours de la course de 8,7km, le ravitaillement sera commun à cette distance au 4ème km. Le départ sera donné à 9h35 suite au départ des courses.

Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 5€, celle-ci peut se faire par internet, par courrier et sur place la veille ou le jour de la course. Le certificat médical n'est pas nécessaire.